

## Procès-verbal n°24 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 19 Janvier 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUDIER, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)**

**Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 23 de la réunion du 12 Janvier 2023.

### COUPE GARD LOZERE

**A l'attention des dirigeants de clubs ...**

**Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi règlementé :**

- **A partir des 1/8èmes de finale de la Coupe Gard Lozère le district a passé contrat avec la société MONTI SPORT à BAGNOLS et le CREDIT AGRICOLE REGIONAL, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le DISTRICT GARD LOZERE qu'ils doivent impérativement conserver jusqu'à la demi-finale incluse.**
- **A défaut le club défaillant sera sanctionné (amende financière)**

Suite au tirage au sort des 1/8ème de finale de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du Crédit Agricole au Mas de Cheylon à Nîmes, les rencontres se joueront le Dimanche 29 Janvier 2023 à 14h30 sur le terrain du club premier nommé avec éventuellement épreuve de tirs au but à l'exception du match **CHUSCLAN LAUDUN / LE GRAU DU ROI** qui se jouera le **Mercredi 01 Février 2023 (LE GRAU DU ROI jouant en Coupe Occitanie le même jour.**

Voir planning de journée site du District.

**A noter** la rencontre OL GAUJAC 1 / US PEYROLAISE **ou** CAISSARGUES AS (match du 08.01.23 en commission en attente décision)

### MODIFICATIONS DU CALENDRIER

#### CHAMPIONNAT

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614227

CA BESSEGEAIS 2 / AS BAGARD



La rencontre CA BESSEGEAIS 2 / AS BAGARD initialement prévue le Dimanche 22/01/2023 est reportée le **Dimanche 29 janvier 2023 à 15h00** sur le stade Louis Baubet à BESSEGES. (Décès d'un dirigeant de BAGARD) (Accord des deux clubs).

**Dépt 4 Poule C**

**Match N° : 24614472**

**OLYMPIQUE DE GAUJAC 2 / FC CANABIER 2**

La rencontre OLYMPIQUE DE GAUJAC 2 / FC CANABIER 2 prévue le Dimanche 29 janvier 2023 est avancée au **Mercredi 25/01/2023 à 20h00** sur le terrain de GAUJAC. (Accord des deux clubs).

**Dépt 3 Poule C**

**Match N° : 24544450**

**ST GILLES AEC 2 / POULX 2**

Par courriel en date du 13/01/2023 le Président De Club de POULX nous informe que son équipe ne se déplacera pas à ST GILLES le Dimanche 15/01/2023. (Manque effectifs)  
En conséquence l'équipe de POULX est battue par forfait moins un point au classement.

## HOMOLOGATIONS

**Dépt 3 Poule B**

**Match N° : 24544550 Du 15/12/2022**

**SP NIMES CASTANET / SC NIMOIS 1**

SC NIMOIS 1 battu par pénalité moins un point au classement.

**Dépt 3 Poule A**

**Match N° : 24544577 Du 11/12/2022**

**GC QUISSAC 1 / SC NIMOIS 1**

SC NIMOIS 1 battu par pénalité moins un point au classement.

**Dépt 3 Poule A**

**Match N° : 24544542 Du 18/12/2022**

**SC NIMOIS 1 / FC CALVISSON 1**

SC NIMOIS 1 battu par pénalité moins un point au classement.

## ANALYSE FMI

**Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).**

**La non transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »**

**En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :**

**- Vous devez faire une feuille de match papier.**

**- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.**



- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.

- Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/disfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
08.01.23	D4 A	VATAN 2 / RI- BAUTE 2	24614204	<b>Amende 25 euros à Vatan</b>	1/ FMI transmise hors délai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine

